

20 juin 2008

S'ABONNER  
AU TEMPS

LETEMPS.CH

## LE JOURNAL

Sommaire complet  
 Editorial  
 Zooms  
 Temps fort  
 International  
 Suisse  
 Régions  
 Economie  
 Finance  
 Sports  
 Euro 2008  
 Société  
 Culture  
 Eclairages  
 Courrier lecteurs  
 Météo

## LA FINANCE

Finance  
 Fonds placement  
 Marchés  
 Economie

## LES RENDEZ-VOUS

Carrières  
 Immobilier  
 Samedi culturel  
 Disques  
 Livres  
 Multimédia

## LES PLUS DU WEB

Dossiers  
 Photos  
 Vidéos  
 Dessins  
 Blogs  
 Forums  
 Archives  
 Revue de presse  
 Newsletters  
 Hors-séries  
 Netvibes  
 Flux RSS  
 Edition PDF  
 Edition ePaper

## LES SERVICES

Abonnements  
 Espace abonnés  
 Boutique  
 Events  
 SMSAnnonces  
 WebAdresses  
 Publicité  
 Voyages  
 Rencontres

## LE TEMPS SA

Présentation  
 Visite  
 Contacts

## RECHERCHE

OK

## PAR DATE ANNÉE

Suivi de l'actualité internationale en direct et en continu.

## L'ACTUALITE EN CONTINU

Le Temps | Nouvelles internationales | Article

## Sans-papiers: les eurodéputés adoptent la «directive retour»

La Suisse va devoir changer sa législation sur les étrangers, et ramener la durée maximale de détention avant un renvoi de 24 à 18 mois. Le parlement européen a voté mercredi une loi fixant ces nouvelles normes qui s'appliqueront à l'espace Schengen.

Mercredi 18 juin 2008 17:54  
 ATS

Le texte, résultat d'un compromis conclu avec les 27 Etats membres de l'UE, a été approuvé par 367 voix contre 206 et 109 abstentions. Les amendements proposés par la gauche, opposée au texte, ont été à chaque fois rejetés avec des écarts de plus de 100 voix.  
 [BANNER]

Lors de l'élaboration de la directive, certains Etats membres de l'UE ont rechigné à l'accepter, le texte européen étant trop précis et détaillé. Ils souhaitaient conserver leurs propres lois, parfois plus contraignantes.

Ce nouveau texte, intitulé "directive retour", vise en priorité à faciliter les départs volontaires des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans l'UE. La loi prévoit toutefois aussi l'expulsion des étrangers, avec une durée de détention préalable maximale de 18 mois et un bannissement de cinq ans après expulsion. La loi n'interdit pas l'expulsion des mineurs.

## Possibilité de recours

La Suisse, en tant que membre de Schengen, devra adapter sa législation dans un délai de deux ans. La loi sur les étrangers, acceptée par le peuple en automne 2006, prévoit une détention maximale de 24 mois pour les requérants déboutés.

Salué par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et la gauche, le raccourcissement du délai maximal de détention ne plaît pas à l'UDC. Selon son porte-parole, cette décision viole la volonté populaire exprimée dans les urnes. Le parti va analyser le vote européen et réfléchir aux éventuelles mesures à prendre.

La loi suisse devra aussi être adaptée en matière de recours. Les renvois non motivés ne seront plus possibles, selon l'Office fédéral des migrations (ODM). Jusqu'ici, les personnes contre qui un renvoi était ordonné devaient exiger un droit de recours auprès des cantons. Cette possibilité sera désormais généralisée.

## Accueil mitigé dans l'UE

Le rapporteur du texte au Parlement, l'Allemand Manfred Weber (CSU), s'est réjoui du vote. Il a souligné que l'UE "avait désormais une capacité d'action".

Louise Arbour, Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a en revanche critiqué le texte, plaidant pour qu'on accorde les mêmes garanties aux demandeurs d'asile qu'à ceux qui fuient la misère ou la famine. Même critique de la part de la Fédération internationale des droits de l'homme.

La directive "rabaisse les normes de protection des droits de l'Homme" dans le monde, selon un appel cité par l'AFP et signé par le Prix Nobel italien Dario Fo, les réalisateurs Luc et Jean-Pierre Dardenne, Pedro Almodovar, Philippe Diaz, l'actrice Penelope Cruz ou encore les chanteurs Manu Chao et Toure Kunda.

## UTILISATEUR

Nom

Mot de passe

OK

Mot de passe oublié?

» Accés d'un jour

» S'abonner

 Agrandir le texte Réduire le texte Transmettre

» Anciens articles:

Les Vingt-Sept prolongent la convalescence du Traité de Lisbonne →

Un sommet européen au chevet du Traité de Lisbonne →

La trêve entre le Hamas et Israël est entrée en vigueur à Gaza →

» Tous les anciens articles

[Annonces Google](#)

## Jardin et bricolage

Tous pour les bricoleurs online: Pour le bonheur des mains vertes

[www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch)

---

### e-mail

[info@letemps.ch](mailto:info@letemps.ch)  
[www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

[→ A propos](#) [→ Nous contacter](#) [→ Votre avis](#) [→ Notre charte](#) [→ RSS](#)

[top](#)